



LA BOURSE

Closure hier à Galata	
L'or.	685 —
L'st.	680 —
Francs	275 —
Lires	156 —
Drachmes	83 —
Marks	10 75
Leis.	21 —
Levas	22 50

ABONNEMENTS

UN AN SIX MOIS	
Lt. 1s.	Lt. 1s.
Constantinople	9
Province	11
l'étranger frs.	100 frs.

LA TRÈVE DU PACIFISME

Au moyen-âge, l'Eglise avait imposé la trêve de Dieu, afin d'apporter quelque tempérament aux horreurs de la guerre qui menaçait de devenir l'état normal. De nos jours, des idéologues, M. Woodrow Wilson en tête, ont prétendu décreté la paix universelle, jusqu'à la consommation des siècles. Depuis que l'univers existe, il n'y eut qu'un moment où le monde civilisé connut les bienfaits de la paix universelle. Ça a été lorsque, Rome ayant étendu sa domination sur toutes les terres alors connues, régnait la *paix romana*. Et le rêve poursuivi de la suppression de la guerre ne deviendra une réalité que le jour où une puissance quelconque aura, à l'instar de la Rome antique, rangé l'univers sous ses lois. La Conférence de la Paix de 1919 devait — elle avait eu cette généreuse ambition — sinon faire disparaître totalement, du moins réduire au plus strict minimum les motifs de conflits internationaux. Malheureusement, dans l'Europe nouvelle dont elle a dressé le plan, les antagonismes sont encore plus accentués et plus violents et les causes de guerre plus nombreuses et plus efficaces.

On ne doit plus espérer qu'on établira la paix pour nos arrière-petits-neveux. Tout ce qu'on peut essayer de réaliser, c'est la conclusion d'une trêve, plus ou moins longue, assurant un répit quelconque à l'humanité qui vient de traverser les Années Terribles de l'effroyable lutte provoquée par les Allemands. C'est ce à quoi tendait le programme de la Conférence de Washington, dont l'accord naval du Pacifique a réussi à peine à tracer une pâle esquisse. C'est ce à quoi devait aboutir le projet — annexe, hors programme, à la Conférence de Gênes — de « pacte européen ». Ainsi qu'on sait, en vertu de celui-ci, toutes les puissances devaient s'engager à rester l'arme au pied pendant dix années, sans tenter aucune agression l'une contre l'autre, sans augmenter leurs armements. Et au bout de deux lustres, ceux-ci auraient été, pensait-on, tellement démodés, qu'ils seraient devenus inutilisables. C'était compter sans les surprises de la guerre scientifique dont la théorie prévaut de plus en plus, surtout en Allemagne.

Mais ce pacte européen décent n'a rien dit qui valut à la plupart des intéressés. Si bien qu'on a été obligé d'en rabattre. Et comment ? Lorsque le farrago de Gênes, agonisant déjà, a décidé de passer la main à une nouvelle Conférence, on a stipulé, sur le papier, que pendant quatre mois après la clôture de celle-ci, nul ne chercherait noise à son voisin. C'était bien peu, comparé à dix ans, mais enfin c'est toujours quelque chose. Seulement, à cette décision, ainsi qu'à tant d'autres, grosses des meilleures intentions, manque la sanction. *Quid si une puissance viole l'engagement qu'elle aura pris ? C'est l'inconnue du problème que nul ne saurait dégager.*

La réprobation morale universelle qui frapperait inévitablement le violateur suffira, dit-on, à le forcer de tenir sa parole. Certes, la Morale internationale est une belle chose. Elle a été consacrée par le traité de Versailles, lorsqu'il a décidé que Guillaume II, que les programmes électoraux de 1918 disaient devoir danser au bout d'une corde, ne serait poursuivi que « pour offense suprême à la Morale internationale et à l'Autorité sacrée des traités ». Mais cette Morale internationale de quoi dispose-t-elle pour imposer à tous son respect ? A l'époque de la trêve de Dieu, l'Eglise possédait les moyens de dompter les rebelles à ses prescriptions. D'abord, en ces siècles de croyance vivace et ardente, elle pouvait toujours compter sur l'appui de prêtres et de barons qui s'armeraient à sa voix, pour être les soldats de Dieu. Mais elle n'a

LE BOSPHORE

échoué, dire, laisser, blâmer, condamner, emprisonner, à laisser pendre, mais publie, votre pensée.

PAUL-Louis COURIER.

Journal Politique, Littéraire et Financier

ORGANE FRANÇAIS INDÉPENDANT

Directeur-Propriétaire MICHEL PAILLARÈS

LE N° 100 PARAS

3me Année. — No 787

SAMEDI

27

MAI 1922

RÉDACTION-ADMINISTRATION

Péra, Rue des Petits-Champs, No 5

TELEGRAMME «BOSPHORE» PERA.

Téléphone Péra 2089.

M. Lloyd George espère une amélioration des conditions économiques mondiales

vait même pas besoin de recourir au bras séculier. Elle détenait cette puissance morale que lui donnait la Foi, puissance supérieure à toutes les armes temporelles. L'excommunication lui suffisait.

Aujourd'hui que, d'après la doctrine allemande, les traités sont des chiffons de papier ; que pour les bolchévistes, la morale c'est le vol, c'est l'assassinat, qu'attendre de l'autorité sacrée des traités ? Si l'Allemagne n'est pas encore en état d'attaquer ses voisins, les Soviets sont tout prêts à la lutte. Et ils ne s'en cachent pas. On sait que ce valent leurs promesses. Le creto-bolchéviste professé que c'est œuvre pie communiste que de violer la parole donnée aux vils bourgeois et aux infâmes capitalistes. Lorsque les Soviets ont sous les armes 145,000 hommes, Tchitchérine a eu l'impudence, à Gênes, de parler de désarmement. On aurait pu lui jeter à la face ce qu'Alphonse Karr disait à propos de l'abolition de la peine de mort : « Que messieurs les assassins commencent. »

M. Lloyd George rappelle l'attitude de la Belgique et de la France

relativement à la confiscation des biens privés que la Russie refuse parce que ce principe est contraire à la révolution. M. Lloyd George suggéra la signature d'une trêve par 31 nations. En terminant, il dit que la coopération des neutres peut élargir cet important résultat et aboutir à des conséquences inculpables.

M. Lloyd George continuant dit : « 24 Nations étaient représentées à Gênes et toutes les questions portées devant la conférence ont été discutées du commencement jusqu'à la fin avec la plus grande cordialité. Quoique la paix avait été retardée en Europe, il était clair que l'atmosphère de guerre se maintenait jusqu'à un certain degré.

Comment résoudre le problème russe

Parlant de la question russe, M. Lloyd George dit qu'il était impossible pour la Russie d'espérer de se dégager du gouffre de misère abjecte dans lequel elle se trouve, sans l'aide des autres 30 puissances. Il avait différentes alternatives sur la façon de traiter la question russe. D'abord, le procédé qui avait été essayé et qui avait échoué : « L'emploi de la force ». Aussi, personne ne l'avait suggéré à Gênes.

Une autre alternative serait d'abandonner la Russie à son sort jusqu'à ce qu'elle changeât son gouvernement. Mais comment l'Europe pouvait-elle s'assurer contre les risques de cette politique ?

L'accord russe-allemand montrait l'espèce de péril auquel il faisait allusion. Il était donc nécessaire d'envisager toutes les possibilités de la situation. L'Allemagne ne peut pas restaurer la Russie économiquement. Elle n'en a pas les moyens. Mais ce n'est pas le cas pour les armements. Dans l'un de ces deux pays se trouvent toutes les ressources naturelles et dans l'autre tous les moyens techniques.

Ia délegation britannique se rendit compte du fait qu'il était nécessaire pour la paix du monde de trouver un moyen qui permettrait à la Russie, — malgré ce que l'on pensait du gouvernement soviétique, — de contribuer au développement du commerce duquel dépend le pain quotidien de tant de millions d'hommes et qui donnerait un sentiment de stabilité et de sécurité à l'Europe.

Qui sait, d'ailleurs, si l'initiative prise par le gouvernement belge ne sera pas suivie et développée ? Il n'y a pas que les gens distraits qui soient dangereux pour la société, il y a aussi ceux qui injurient les autres, ceux qui se battent, ceux qui ne disent jamais la vérité... Au lieu de taxer des quantités d'objets de première nécessité, pourquoi ne taxerait-on pas les défauts individuels ? Cela rapporterait certainement beaucoup plus. Et l'impôt risquerait de devenir moralisateur !

VIDI II

FRANCE ET ALLEMAGNE

LE CABINET DE BERLIN

ratifiera-t-il les engagements pris par M. Hermès ?

Paris, 25. T.H.R. — Le pourparler officiel entre M. Hermès et la commission des réparations est terminé.

Le « Petit Parisien » croit pouvoir affirmer qu'une solution favorable intervendra avant le 31 mai.

La commission considère l'ensemble des conclusions que M. Hermès emporte à Berlin comme le minimum que le Reich devra accepter. Une solution favorable dépend uniquement de la décision que prendra le gouvernement allemand.

D'après le « Petit Parisien », M. Wirth manifesta l'intention de démissionner, mais il renonça devant l'insistance de M. Rathenau, le priant d'attendre le retour de M. Hermès.

Le chancelier reproche à M. Hermès d'avoir dépassé ses instructions et de pratiquer à Paris une politique personnelle dont le cabinet de Berlin ne peut pas prendre la responsabilité.

Pour empêcher un conflit en Europe

Entretemps on aura à prendre en considération ce qui doit être fait pour empêcher un conflit en Europe.

Si on doit continuer l'œuvre de Gênes, il est nécessaire d'assurer la continuation de la paix en Europe. Voilà pourquoi le pacte de « non-agression » a été signé, contenant l'engagement solennel de 34 nations qu'elles ne se rendraient pas coupables d'agression, l'une contre l'autre.

M. Lloyd George ne se permettait pas de dire que la conférence de Gênes avait finalement réussi, mais, il croyait qu'elle avait déjà accompli de grandes choses. Si elle avait échoué complètement, la situation de l'Europe aurait été véritablement tragique.

En concluant, M. Lloyd George dit que la délégation britannique était fière d'avoir pris une part prédominante en soutenant et en combattant pour les idéaux élevés qui seront à jamais associés avec ces grands problèmes agités à Gênes.

Les Grecs d'Amérique pour la défense de l'Ionie

Londres, mai 1922.

L'envoyé, en Amérique, du Comité Panhellénique, M. Panagoulopoulos, télégraphie qu'un meeting a eu lieu auquel se trouvaient représentées toutes les communautés helléniques de la grande république américaine, qu'il fut procédé, après proposition, à l'élection d'un comité local, toujours dépendant du comité de Londres, chargé de travailler par des démarches, en Amérique et au Canada, à la réussite du programme de la Défense nationale, c'est-à-dire le maintien des libertés conquises en Ionie par tant de sang et d'argent.

Il est certain que les Grecs d'Amérique, pratiques, mûrs et audacieux, donneront le signal de la l'activité de l'Ionie. — C.K.

Crise ministérielle en Autriche

Vienne, 25. T.H.R. — On annonce que le cabinet autrichien est démissionnaire.

Les troupes françaises en Silésie

Paris, 25. T.H.R. — M. Poincaré, dans une déclaration qu'il fit hier à la chambre, dit qu'il avait la ferme espérance que les troupes françaises de Haute-Silésie seraient rapatriées fin Juin.

Le séjour de M. Vénizélos à Paris

L'ancien président reçu par M. Poincaré

Paris, 22 mai.

M. et Mme Vénizélos, qui habitent, comme on sait, l'Hôtel Majestic, ont reçu la semaine dernière un grand nombre d'amis.

Aux journalistes grecs que l'ancien président du conseil a admis en audience particulière, il a déclaré qu'étant absent depuis plusieurs mois de l'Europe, il n'avait à leur faire aucune communication. Il a insisté sur l'inexactitude des renseignements donnés par différents journaux et sur son intention de ne jamais revenir à la politique active.

Quand on lui fit remarquer qu'il se trouverait obligé de changer d'avis dans le cas où le peuple grec voterait en sa faveur, M. Vénizélos en saisit l'occasion pour développer de nouveau sa thèse, d'après laquelle, en cette conjoncture même, il persisterait dans son abstention.

M. Vénizélos a déposé sa carte chez le président du conseil français, M. Raymond Poincaré, qui, par la suite, a exprimé son désir de le voir. Aussi, M. Vénizélos a-t-il été reçu en audience particulière par le président du conseil, mardi dernier.

M. Vénizélos quittera Paris lundi, se rendant à Londres ; il sera de retour à Paris vers la fin de la semaine prochaine.

Athènes, 25 mai.

L'« Eleftheron Vima » publie une dépêche de M. G. Exintaris, député libéral de Gallipoli, qui vient d'arriver à Paris pour avoir un entretien avec l'ancien président du conseil, de qui il est chargé de demander des instructions précises quant à l'attitude future du parti vénizéliste.

D'après d'autres informations, M. Exintaris n'est chargé d'aucune mission.

Une vague de chaleur passa sur l'Europe

Paris, 25. T.H.R. — Hier, la chaleur atteignit 34 degrés, battant le record séculaire.

Londres, 25. T.H.R. — Tandis qu'on souffre, à Londres et dans l'Angleterre du sud, d'une vague de chaleur, en Ecosse, le temps est hivernal. A Glasgow et dans d'autres villes de l'Ecosse, le thermomètre a marqué 0°.

NOS RÉPÉGHESES

Angleterre et Grèce

Athènes, 25 mai.

A la séance d'hier de l'Assemblée nationale, plusieurs députés prirent la parole pour manifester leur reconnaissance envers l'Angleterre à propos des débats à la Chambre des Communes au sujet des massacres en Anatolie. M. Boussios dit qu'il était impossible que la noble nation connue de tout temps pour ses sentiments humanitaires ne fut ému des révélations faites relativement aux horreurs commises depuis tant d'années contre les chrétiens d'Anatolie. L'orateur prie l'Assemblée d'exprimer la reconnaissance de la nation hellénique à l'Angleterre et aux autres puissances à propos de l'initiative d'envoi d'une commission d'enquête ; il demande si le gouvernement hellénique a connaissance d'une proposition officielle de participer à l'enquête. M. Tsoucalas propose également d'exprimer la reconnaissance de l'Assemblée à ceux qui prirent l'initiative d'éclairer l'opinion étrangère sur les atrocités commises par les Turcs. Plusieurs autres

orateurs s'associent à cette proposition.

L'Assemblée décide de fixer le débat à lundi prochain. (Bosphore)

Les officiers vénizélistes

Athènes, 25 mai.

Le ministère de la guerre a reçu de M. Triandaphyllos, haut-commissaire à Constantinople, une liste de 50 officiers vénizélistes ayant déclaré vouloir se rendre au front, conformément aux dispositions de l'accord intervenu à ce sujet. Cette liste sera transmise par le ministère au généralissime Papoulias qui décidera sur l'utilisation de ces officiers. (Bosphore)

La princesse Elisabeth

Athènes, 25 mai.

L'amélioration de l'état de santé de la princesse se poursuit d'une façon normale. Les médecins estiment que la princesse entrera bientôt en pleine convalescence. Les souverains roumains sont aujourd'hui rentrés à Bucarest. (Bosphore)

Le Congrès eucharistique continue ses assises à Rome

Rome, 25. T. H. R. — Au cours de la deuxième journée du Congrès eucharistique, la foule gagna les catacombes de Saint-Calixte où elle entendit l'allocution du cardinal Pompili puis celle de Mgr Heylen, évêque de Namur et président du Congrès qui parla en italien sur le même sujet que le discours du Pape d'hier. Ensuite la foule processionna en chantant des cantiques vers la Basilique de St-Paul et la journée se termina par l'adoration à l'église de Ste-Marie de Mineurs.

Le Pape célébra une messe solennelle en présence de milliers de participants au Congrès eucharistique. Le corps diplomatique y participa.

La grande procession de demain dimanche à Péra

La délégation apostolique nous envoie le communiqué suivant qui contient les dispositions concernant la grande procession de demain dimanche, 28 mai procession qui partira de St-Antoine pour se rendre à la cathédrale de St-Esprit.

10 Les orphelinats, écoles et pensionnats de jeunes filles ainsi que les enfants de Marie se réuniront dans la cour de l'ambassade de France. Elles y accéderont par la rue de Pologne ou la rue Tom Tom, de manière à laisser libre la sortie par la rampe de l'ambassade donnant sur la grand'route de Péra par laquelle défilera le cortège.

11 Les orphelinats, écoles et collèges de jeunes gens se rassembleront dans la cour du couvent Saint-Louis, entrée par la rue des Postes et l'impasse du couvent. Les élèves défileraient à la suite des jeunes filles par la rampe de l'ambassade donnant sur la grand'route de Péra par laquelle défilera le cortège.

12 Les dispositions au sujet du placement dans le cortège et les autres renseignements concernant les écoles seront données par M. le chanoine Guillois.

13 Les supérieures et directrices sont priées de se trouver avec leurs écoles au lieu de réunion entre 4 et 4 1/2 heures. Le cortège se mettra en marche à 5 heures, au signal qu'en donneront les cloches de Saint-Antoine.

14 Les religieuses qui ne seront occupées par aucune surveillance d'élèves se joindront aux jeunes filles des écoles et les suivront dans le défilé.

15 Les Associations catholiques de Messieurs se grouperont dans le couvent Saint-Antoine (crypte de l'église), entrée par le couvent, sortie en cortège par l'escalier opposé.

16 Les Frères laïs, Frères coadjuteurs et Frères sans surveillance se placeront dans le cortège à la suite des Associations catholiques.

17 Mgr Filippucci, chancelier du vicariat, donnera aux associations catholiques les dispositions nécessaires pour l'ordre à suivre.

18 Les enfants de la première communion qui formeront un cortège d'honneur au Saint-Sacrement, se rendront directement dans l'église St-Antoine. Les petites filles se placeront dans la nef de gauche (coté du Sacré-Cœur), et les petits garçons dans la nef de droite (coté de Saint-Antoine). Les premières communiantes tiendront en main un lys ; les premiers communiantes porteront leur brassard. Les enfants de chœur de rite latin se placeront dans l'église devant les premiers communiantes.

19 La surveillance de toutes les premières communiantes sera confiée à quatre religieuses de N. D. de Sion : celle des premières communiantes aux Frères des écoles chrétiennes.

20 Le Clergé Grec Catholique se rendra dans le couvent St-Antoine (bâtiment) ; sortie par la sacristie et le chœur.

21 Le Clergé latin se rendra à la sacristie de l'église Saint-Antoine.

Toutes les dispositions concernant le Clergé seront données par M. le chanoine Bonati, maître de cérémonies.

22 Les Associations catholiques de Messieurs suivront immédiatement le Saint-Sacrement.

23 L'arrivée au reposoir érigé en plein air, les différentes parties du cortège occuperont les emplacements qui leur seront indiqués par M. le chanoine Guillois.

24 Avant la triple bénédiction, on chantera le Credo de la messe royale de Dumont et le Te Deum,

Les communistes en Bulgarie

Le Tsvihidi-Eskiar apprend que le parti a tenu un meeting monstrueux avant-hier à Sofia, 60.000 personnes y ont assisté. Il s'agissait de déterminer l'attitude du parti et de décider s'il collaborerait ou non avec le parti communiste.

Aucune suite n'est donnée aux communications qui ne portent pas en caractères lisibles la signature et l'adresse de l'expéditeur.

A LA COUR MARTIALE BRITANNIQUE

LE PROCÈS BOURLA

Cinquième et dernière audience

Hier a lieu à Péra, la cinquième et dernière audience du procès Bourla. Elle a été consacrée à l'audition de la plaidoirie des avocats, Me Mango et Mme Osman Eram et à la réponse du ministère public.

Un public assez nombreux assistait hier au procès. Quelques dames en élégante toilette marquaient l'intérêt que portent les femmes à ces débats où il a été question d'amour et de jalouse, de révolte et parfois de choses assez... scandaleuses. C'était bien hélas ! une trame de vie, de cette vie qui tend malheureusement à devenir presque normale, avec le détramage actuel des cervaux.

La plaidoirie de Me Mango

La plaidoirie de Me Mango est très longue. Nous regrettons de ne pouvoir la donner en extenso. Le défenseur examine les deux points de l'accusation à savoir : d'avoir le 24 mars dernier l'intentionnellement et avec malice plusieurs fois, avec intention de tuer, sur Mme Niki Mounjogliou. Le défenseur déclare que l'accusation n'a porté devant la cour aucun témoignage évident prouvant l'intention criminelle de Joseph Bourla quand il tira plusieurs coups de revolver au Garden-Taxim dans l'après-midi du 24 mars. Tout en contre, cette prémeditation d'avoir agi avec intention malicieuse se trouve chez Mme Niki Mounjogliou qui a donné ce jour libre cours à ses sentiments d'ingratitude à l'égard de l'homme qui avait fait tout son possible pour la rendre heureuse et auquel elle n'a retourné rien moins que de l'amabilité.

Examinant l'incident du Taxim, le défenseur rappelle la déclaration que fit alors Mme Niki, jetant à la face du père cette phrase : *Quoi, votre enfant, votre enfant, je n'ai pas fait cet enfant avec vous, mais avec d'autres.* Je demande ce qu'un homme, non point dans la condition de l'accusé (malade, neurosténique) mais un homme tout à fait sain et normal aurait fait devant cette déclaration. Bourla, à la suite de cette insulte et cette excessive provocation, est devenu pour un moment tout à fait inconscient et irresponsable. C'est alors qu'il tira son revolver.

Le défenseur invoque la rémougnance des personnes présentes, notamment de Mario Krieger prouvant l'état d'excitation nerveuse extraordinaire dans lequel se trouvait en ce moment M. Bourla.

Me Mango parle également, longuement des témoignages médicaux qui établissent que M. Bourla est un homme malade à la suite d'une maladie secrète qu'il avait contractée avant son mariage et qu'il avait insuffisamment soignée. Il invoque les témoignages du Dr Agadjanian qui a déclaré que Joseph Bourla est dans un état de santé, que, s'il est graduellement provoqué, il perd toute conscience de ses actes et qu'il ne peut pas être à ce moment reconnu responsable, étant alors, suivant son opinion, un fou.

Ce témoignage est corroboré par le Dr Taranto qui a soigné l'accusé depuis 17 ans. En terminant, le défenseur déclare que comme conformément à l'arrêté du général Harington, la cour martiale a à appliquer le code pénal ottoman, il s'ensuit que ce code doit être appliqué comme il n'est interprété par les tribunaux ottomans. La loi ottomane admet que lorsque un homme commet un acte punissable à un moment où il est entièrement irresponsable, cet homme est acquitté.

Je prie donc la cour de considérer Joseph Bourla comme non coupable et en conséquence de l'acquitter. Je crois que si la cour est d'une opinion contraire à décret une peine sévère contre Joseph Bourla, ce serait agir ainsi non point au bénéfice de la société, mais à son détriment car cela agraverait sa nervosité et le rendrait alors réellement dangereux.

Enfin, je demande que la cour prenne en considération que l'offense, si elle a eu lieu, de Joseph Bourla, a été commise à Constantinople où les conditions locales et de tempérament doivent être prises en considération.

C'est la fin de la plaidoirie de Me Mango qui provoque l'incident de M. Djéniel Souti qui nous parlons plus bas.

La plaidoirie de M. Osman Eram

Messieurs les juges. — Après la forte et complète plaidoirie de mon distingué confrère Me Mango, il ne me reste plus grand chose à dire et je ne voudrais pas abuser des instants du tribunal en entretenant une récapitulation oiseuse des arguments qui viennent de vous être si clairement exposés.

Mais aussi, je ne voudrais pas que ce débat se termine, sans avoir encore une fois mis en relief, aux yeux de votre tribunal, les traits caractéristiques de la personne de l'accusé et de son tempérament.

Quel est donc l'homme que vous êtes aujourd'hui appelés à juger ?

Est-il, ou plutôt peut-il être considéré comme un vulgaire criminel ayant voulu attenter à la vie de sa femme ?

Non, certainement non. Tout le passé de M. Bourla, un passé honorable de 52 ans est là pour refuter énergiquement une pareille hypothèse !

M. Bourla est issu d'une famille honnête de Constantinople. Auprès d'un père, dont les témoins vous ont dit qu'il était d'un tempérament excessivement irascible et nerveux, mais qui fut un honnête homme, M. Bourla a grandi à l'école de l'honneur et du devoir. Tous les témoins que le Tribunal a entendus

ont été unanimes à déclarer que celui qui se trouve aujourd'hui au banc des accusés a été durant toute sa vie un homme ayant une haute conception des idées de Justice et d'honneur et soucieux de respecter scrupuleusement ses moindres engagements.

De tous ces témoignages et des antécédents de M. Bourla, qui jamais jusqu'à ce jour n'a été l'objet de la moindre condamnation judiciaire pour quoi que ce soit, il résulte indubitablement que l'accusé est incapable de concevoir et encore moins d'exécuter une pareille action.

Mon distingué confrère Me Mango a amplement réfuté l'hypothèse de la pré-méditation que d'ailleurs nient, absolument rien au cours des débats de ce procès n'est venu sérieusement confirmer. Je m'abstiens donc d'en parler, comme je m'abstiens également, ne voulant pas importuner le Tribunal, de parler de la vie de ménage des époux Bourla et de la conduite de Mme Bourla. Ce sont auant de choses dont on a longuement, trop longuement peut-être parlé au cours des audiences passées, et que d'ailleurs Me Mango a fixées dans sa plaidoirie.

Je ne veux en retenir que le seul fait qui résulte d'une manière incontestable des témoignages que vous avez recueillis, à savoir : que M. Bourla a été pour Mme Bourla un époux affectueux et généreux. Si même en cette qualité, il a pu avoir certaines défaillances et qu'il puisse à cet égard mériter certains reproches, qu'il soit permis de dire que de nos jours hélas ! beaucoup de mariés ne sont ni des anges, ni des modèles de vertu.

Je voudrais aussi, en passant, relever un mot de M. le procureur.

Répondant à un témoin qui parlait des allures de Mme Bourla après la séparation et les qualifiait de libres, le cap. De Fréitas nous a dit en termes qui manquent pas de poésie que « L'oiseau change ses habitudes, quand il quitte sa cage. »

Que Mme Bourla ait été et qu'elle soit encore un gracieux oiseau qui change ses habitudes ou ses allures quand elle change de cage, je ne le conteste pas ! mais que son foyer, son appétitement où elle jouissait comme nous l'ont dit de nombreux témoins d'un confort complet et où elle ne manquait de rien, soit tel pour elle une cage, ce qui veut dire une prison et que M. Bourla en ait été le geôlier farouche ! Non, cela je me refuse à l'admettre !

Par tous les milles qu'ils vont été expulsés, M. Bourla a été incontestablement incapable de commettre le moindre acte délitieux, pour qui et comment a-t-il pu rendre coupable de l'action que votre tribunal lui reproche.

Je laisse, Messieurs les juges, à la science le soin de vous répondre.

Par l'organe du professeur Agadjanian, spécialiste des maladies mentales et nerveuses et du Dr Isaac de Taranto, médecin traitant de l'accusé et tous deux médecins dont l'autorité est incontestable, la science nous dit :

« Que M. Bourla souffre d'un neurosisme aigu. Qu'il existe chez lui des traces d'hérité nériveuse. Qu'en conséquence d'une maladie secrète qu'il a eu dans le temps et que par négligence de jeunesse il n'a pas suffisamment soignée, la circulation du sang ne se fait pas chez lui d'une façon normale, qu'au surplus elle s'effectue péniblement dans la région du cerveau. Que ce fait aggrave considérablement son état nerveux et le prédispose à des émotions morbides pathologiques pouvant sous l'effet d'une violence commettre déterminer chez le malade une inconscience momentanée et complète, et que dans ce cas il peut commettre des actes, qu'un homme normal qui se trouve dans la plénitude de ses facultés ne commette jamais. »

Nous devons dire tout de suite que le fait d'avoir refusé la mise en liberté provisoire jusqu'au prononcé du jugement. Le tribunal refuse cette demande. Il prononce ensuite la condamnation des débats.

Nous devons dire tout de suite que le fait d'avoir refusé la mise en liberté provisoire de M. Bourla, il n'indique nullement la condamnation de ce dernier. D'ailleurs, au moment où cette demande a été rejetée, les juges n'avaient pas encore rendu leur sentence qui sera soumise au général Harington en tant que commandant des troupes alliées.

Et ce suffisant pour excuser M. Bourla et lui accorder l'acquittement que nous réclamons aujourd'hui de votre tribunal ? Non, Messieurs. Il faut encore que nous soyons fixé sur le véritable mobile, ou plutôt sur l'exact portée de son acte pour cela il faut que nous recherchions, que nous examinons son état mental au moment même où il a commis cet acte.

Sur ce point deux témoignages, tous deux d'une impartialité incontestable, viennent nous appuyer la lumière qu'il suffira à nous édifier et qui dissipera tout soupçon.

Ces témoignages sont ceux de M. Copolla, qui ayant donné rendez-vous à M. Bourla au jardin du Taxim, s'y trouva au moment de l'incident et M. Enan Sandili, chef de la patrouille italien qui a arrêté M. Bourla et l'a conduit au poste.

Les dépositions de ces témoins sont, dans ce débat, d'une importance capitale et elles doivent, avec les constatations médicales sur l'état mental de l'accusé, constituer la base fondamentale de votre jugement.

M. Copolla vous a dit que lorsqu'il s'est approché de M. Bourla, il a cru que ce dernier avait perdu la raison. Il a ajouté que l'accusé tenait des propos incohérents, qu'il avait l'air d'un fou.

Quant à M. Enan, il vous a dit que l'accusé était en proie à une agitation extrême, qu'il paraissait complètement effolé, qu'il donnait l'impression d'un homme qui ne savait plus ce qu'il faisait.

M. Bourla est issu d'une famille honnête de Constantinople. Auprès d'un père, dont les témoins vous ont dit qu'il était d'un tempérament excessivement irascible et nerveux, mais qui fut un honnête homme, M. Bourla a grandi à l'école de l'honneur et du devoir. Tous les témoins que le Tribunal a entendus

duisaient l'accusé au poste de police, cet homme qui lentement, progressivement recouvrant l'usage de ses facultés mentales, qui revenait à la raison, commençait à se rendre compte de l'horreur de l'action que lui, honnête homme, venait de commettre et qu'il était secoué par les sanglots du repentir !

En l'aut-il davantage, Messieurs, pour accorder à M. Bourla la pitié et le pardon qu'il mérite ?

Pour ma part, je connais l'esprit de haute justice qui vous anime et je trouve qu'il est superflu de vous rappeler que, bien souvent, le pardon est la manière la plus efficace d'exercer la justice.

C'est pourquoi, je suis convaincu que vous ne condamnerez pas, que vous ne pourrez pas condamner un homme qui dans un moment de complète inconscience et d'absolue irresponsabilité a commis une folie et que vous accordez à M. Bourla un acquittement complet, en ce qui concerne les deux charges alternatives contenues dans l'acte d'accusation.

Quant au revolver que M. Bourla portait sur lui, cela nous n'avons jamais voulu le nier. Mais M. Mango vous a exposé les raisons impérieuses qui ont obligé M. Bourla à porter et à plaider devant le Tribunal les circonstances atténuantes.

J'espère donc que vous voudrez bien accorder à M. Bourla le bénéfice des 20 jours qu'il a passés en détention et que vous considérez cette peine comme amplement suffisante pour le petit délit qui constitue le port d'arme illégal.

Le ministère public

Le procureur général, cap. de Fréitas, répond longuement aux deux avocats. Il relate le fait que l'accusé, portant son revolver, non seulement la nuit, mais également le jour, ce qui laisserait supposer qu'il a été prémedité. Relativement à la p.ine, il ajoute que celle-ci doit être plus élevée que celle que l'on aurait appliquée à un homme ordinaire, car l'accusé qui est cultivé et d'un rang social devrait connaître la gravité de son acte.

Une explication

A l'issue de la réponse du procureur général, capitaine de Fréitas, le président demande à Me Djéniel Souti qui se trouvait dans la salle, quelques éclaircissements sur la loi turque, dont M. Mango avait demandé l'application, puisque nous sommes, avait-il dit, en territoire turc.

Le Président. — La loi turque considère-t-elle comme irresponsable quelqu'un qui aurait tiré sur une autre personne, sous l'emprise de la passion, n'était pas à ce moment sous l'emprise de ses facultés ?

Me Djéniel Souti. — Oui.

Le Président. — Dans ce cas, la loi turque prévoit-elle l'envoi dans un hospice d'âmes égarées, de cet homme ?

Me Djéniel Souti. — Non.

La demande de mise en liberté provisoire est refusée

Me Mango présente ensuite une requête tendant à maintenir l'accusé M. Bourla, en liberté provisoire jusqu'au prononcé du jugement. Le tribunal refuse cette demande. Il prononce ensuite la condamnation des débats.

Nous devons dire tout de suite que le fait d'avoir refusé la mise en liberté provisoire de M. Bourla, il n'indique nullement la condamnation de ce dernier. D'ailleurs, au moment où cette demande a été rejetée, les juges n'avaient pas encore rendu leur sentence qui

BRILLANTS
Perles, pierres de couleur
ACHAT
AU MAXIMUM
Galata, Mehmed Ali pacha han, 40
Téléphone : Péra 9429

Confection
Chapeaux
Chaussures
Chemises
Cravates
Bonneterie
STEIN'S
Oriental Stores Ltd.
Péra Stamboul

A LOUER

Deux vastes dépôts sis à Scutari (Pacha Liman) au bord de la mer.
S'adresser à M. D. Stavropoulos, Merkez Rıhtım Han, 2me étage, Galata.
(924-20)

Société des bateaux de la Corne d'Or

Service de Kiat-Hané (Eaux-Douces)

Une vue de faciliter la promenade aux Eaux-Douces la Société des bateaux de la Corne d'Or établit à partir du avril a.c. un service spécial, entre Eyoub-Soultan et Kiat-Hané pour le vendredis et dimanches (temps permettant) suivant l'itinéraire ci-dessous :

Eyoub-Soultan-Kéathané
9 9.40 10.20 11 11.40 12.20 2
2.40 3.20 4 4.40 5.20 6 6.40
7.20.
Kéathané Eyoub-Soultan
20 10 10.40 11.20 12 12.20
20 3 3.40 4.20 5 5.40 6.40
7.40.

Banque Hollandaise pour la Méditerranée

Capital: Fl. 25,100,000 dont entièrement versé: Fl. 5.100.000

Siège Social: Amsterdam.

Succursales: Barcelone-Constantinople-Gênes.

Fondation de: Rotterdamsche Bankvereeniging (Capital et Réserve: Fl. 110,000,000).

La Succursale de Constantinople Galata, Rue Voivoda No 102 TEL. PÉRA 21212

Toutes opérations de banque CAISSE D'ÉPARGNE

Gérant Djemil Siouffi, avoca

**POUR L'AMÉRIQUE PAR BATEAUX AMÉRICAINS
AMERICAN NEAR EAST & BLACK SEA LINE INC.**

La seule Compagnie Américaine desservant directement la ligne Constantinople-New-York, par les transatlantiques

ACROPOLIS et NEW-YORK

Le transatlantique de luxe américain

ACROPOLIS

de 15000 tonnes disposant de luxueux compartiments de 1ère, 2me et 3me classe, ainsi que de cabines de 3me classe pour 4,6 et 8 personnes, est arrivé le 20 oct. et partira des Quais de Galata le 2 juin n.s. directement pour NEW-YORK acceptant des passagers et des marchandises.

Pour informations concernant les formalités nécessaires pour l'émigration aux Etats-Unis, ainsi que pour tout autre renseignement, s'adresser à l'Agent Général de la Compagnie :

M. N. M. SITARAS Couteaux Han, No 15/17, GALATA, Téleph. Péra 1062 et Arabian Han No. 138. Tel. P. 3026.

JEAN SOFIANOS

Marchand Tailleur

- 6 - PERA, PLACE TUNNEL - 6 -

Etoffes de toute dernière nouveauté

ANGLAIS et FRANÇAIS

Coupe anglo-américaine de premier ordre

BIEN AJUSTÉE

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX RÉDUIT

**BRIQUES CREUSES**

de qualité supérieure provenant des Fabriques de Myriofoito de E. D. LAYAS, Galata, Férménedjiler Sou Iskelessi, No 108. Téleph. Péra 2385.



Entrepôt et vente d'Objets et de Marchandises d'OCCASION

Importés de la Russie par les Réfugiés Russes

GRAND CHOIX, introuvable ailleurs,

Objets d'art, d'antiquités, or, argenterie, bijoux, fourrures russes, bronz's, porcelaine, tableaux, cristaux, chaussures, étoffes, confection etc., etc., etc.

SUCURSALE SPÉCIALE de collections exclusives à prix d'occasio.

Tapis d'Orient

SOCIÉTÉ DE COMMERCE RUSSE

Grand'rue de Péra, 58-60, au coin de la rue Misk. — Téleph. Péra 2997.

Gostume prêt **MOND' HABILLEMENT** **Sur mesure**
depuis Ltqs. **12** **N. CARA CACH & S. GABRIELIDES** **22**
Etoffes Anglaises — Travail soigne
STAMBOUL, Place du Pont No 16, au dessus 1,2,3,9. — TEL. ST.3141

BANQUE COMMERCIALE DE LA MEDITERRANÉE

Capital francs: 30,000,000

Siège Social à Paris: 99 Rue des Petits-Champs.

Siège de Galata: Rue Voivoda No 27-35.

Agence de Stamboul: Baghché-Capou No 15-17.

Dépôt spécial des marchandises: Tahta-Calé No...

Toutes affaires de Banque

Service avantageux pour la caisse d'épargne

Location de Safes à Galata et à Stamboul dans des chambres fortes de toute sécurité

FEUILLETON DU «BOSPHORE» (N. 21)

sait des tentes, et l'on préparait le gardait un peu de son coloris pâle, repas. A près quoi, on attendait que le si doux à l'œil, le vent, porteur des ombres ?

Quelquefois on atteignait une ferme où les propriétaires accueillaient la petite troupe en camarade. Nelly et Petter racontaient des histoires de la vieille Europe, que les fermiers écoutaient en souriant, et quand les bagages étaient chargés sur les chevaux par les Cafres, on remontait en selle. Les cavaliers disaient un « au revoir-courageux, auquel les hôtes d'un instant répondent par le « bonne chance » traditionnel.

Les jeunes gens parlaient peu entre eux. Nelly avait donné des ordres discrets à Lewis pour qu'il surveillât Paul Dollien, mais ce dernier ne justifiait aucun soupçon. Il paraissait résigné à son sort, et le plus docile des compagnons. Peter était beaucoup plus nerveux que lui, il était taillonné, incertain; souvent ses réflexions obligeaient à consulter la carte, et, après examen, on continuait de chevaucher en silence.

Par fortune, l'évêché avait quelque clémence: l'herbe du veld, qui semble un tapis léger posé sur l'eau d'un fac-

teau, devait régulier de leurs montures. Les nuits étaient courtes, mais fraîches, claires souvent comme une aurore. On profitait de leur douceur pour franchir une étape assez longue, et dès que le soleil commençait de chauffer le sol, on cherchait un abri de quelques arbres. On dres-

Madame,

La bonne santé des vôtres, à commencer par celle de vos enfants, dépend surtout du lait dont vous vous servez. Soumettez-le à un examen sévère; ne laissez entrer chez vous qu'un lait parfait, rigoureusement pur, sain, riche en crème, stérilisé. Essayez DAIRYMEN'S; il est à la hauteur de toutes vos exigences.

LE LAIT PARFAIT**Commission interalliée des délégués aux questions économiques**

TABLEAU indiquant le prix maximum des Denrées Alimentaires

Valable à partir du 25 au 31 Mai 1922

Désignation	Prix Pst. l'Oc	Désignation	Prix Pst. l'Oc
Farines étrangères 1re qualité	21.—	Savon extra etra (Kultché).	38.—
2me	17.—	indigène extra	34.—
Farines indigènes 1re qualité	19.—	Beurre de Tréb. onde 1re qualité	180.—
2me	15.—	2me	—
Riz Américain Blourouse.	35.—	Américain 1re	64.—
Espagne	25.—	2me	60.—
Siam	23.—	3me	—
anglais 1re	13.—	Fromage blanc (Roumelle) 1re q.	98.—
2me	—	touloum	80.—
Macaroni Indigène 2me qual.	31.—	Olives Indigènes 1re qualité.	33.—
de semoule	34.—	2me	28.—
Baricots Tchali. 1re qualité.	18.—	3me	20.—
de Trébizonde	11.—	Pétrol Américain 1re qualité	25.—
Horoz	17.—	Roumanie en vrac	12.—
de Roumanie	11.—	Batoum « Deukné »	12.—
Pommes de terre (Marseille)	15.—	Américain II Stork	18.—
» (Ada-Bazar)	14.—	Sel de table.	10.—
petites (Italie)	9.—	Viande de mouton kivirdjik	108.—
Sucre en p. crist. (Hollande)	37.—	Daglitz	108.—
» (Java)	35.—	Karaman	183.—
» (Américain)	35.—	Daglitz et Car. 2e	98.—
cubes Holland	46.—	» 3e	85.—
» Belgique	46.—	Kivirdjik.	20.—
carrés	39.—	Lait pur.	32.—
Huile d'olive extra extra	80.—	Tahin Helyassi 1re	50.—
1re qualité	73.—	» 2me	—
2me	67.—	Charbon de bois de Roumelle	7.—
Gulladja.	75.—	aux dépôts l'ocque	—
Bois de chauff. sec coupé l'oc.	2 50	Charbon de bois Roumelle dans	7 50
» hum.	2	les quartiers l'ocque	—
» sec non	2	Charbon de bois Anatolie aux	6.—
Méché et Guguen dans les dé-	340	dépôts l'ocque	—
pôts au rivage le tcheki		Charbon de bois Anatolie dans	6.—
Bois de chauff. hum. non coupé		les quartiers l'ocque	6 50
Méché et Guguen dans les dé-			
pôts au rivage le tcheki			

1. — Les marchands en détail peuvent vendre les denrées alimentaires comprises dans le présent tableau avec une majoration de 15 %.

2. — Les marchands en détail peuvent vendre les denrées alimentaires, sel bois de chauffage et charbon de bois excepté, avec une majoration de 2 piastres pour les distances éloignées et de 1 piastre pour les distances moyennes.

3. — Les marchands qui vendraient des denrées alimentaires à des prix supérieurs à ceux indiqués dans le présent Tableau — même avec légère différence — ainsi que ceux qui ne mettraient pas d'étiquettes indiquant la qualité et le prix des marchandises, se verront punis, conformément aux dispositions de l'article IV du Décret-Loi du 27 mai 1920 (1336).

4. — Les marchands qui auraient des doléances sur les prix maxima des denrées alimentaires, indiqués dans le présent tableau, peuvent s'adresser directement à la section de Ravitaillement de la Préfecture de la Ville.

5. — Pour toutes plaintes contre les marchands en ce qui concerne les prix des denrées alimentaires, l'Honorable Public est prié de s'adresser à MM. les Commissaires adjoints de Police ainsi qu'aux Agents de leur Section de Municipalité respective, par qui leur plainte sera prise en considération, immédiatement

Offres et Demandes**Services des îles des Princes****Horaire du mois de mai**

Du pont : 8 h. 30 (direct pour Prinkipo); 10 h. (avec Cadikeuy); 8 h. 30; 5 h. 45 (Proti et Prinkipo); 5 h. 45 (Antigoni Ha-ki); 6 h. 45 (avec Cartal et Pendik); 8 h.

De Prinkipo: 6 h. 30; 7 h. 15 (de Pendik à 6 h. 30); 8 h. (avec Proti seulement); 8 h. 15 (de Ha-ki avec Antigoni); 10 h.; 4 h. 45 (de Pendik à 4 h.); 6 h. (avec Cadikeuy).

En outre, un vapeur part de Pendik à 7 h. 55 pour Cartal, Matépé et Djadé-Bostani, avec retour du pont le soir à 6 h.

Service du dimanche

Du pont: 9 h (avec Cadikeuy); 10 h. (avec Cadikeuy, Cartal et Pendik); 1 h. 20 (Cadikeuy, Proti, Prinkipo); 1 h. 30 (Cadikeuy Antigoni, Ha-ki); 5 h. 7 h. avec Cartal, Pendik); 9 h.

De Prinkipo: 6 h. 30; 7 h. 30 (6 h. 15 de Pendik); 8 h. 15; 9 h.; 5 h.; 7 h.; 8 45 (7.30 de Pendik).

En outre, un vapeur part à 7 45 pour le pont de Pendik en faisant la côte d'Asie et il retourne le soir avec départ du pont à 45 heures.

sions, l'eurent assuré qu'ils avaient surtout l'intention de camper dans le veld, il répondit qu'en tous les cas, Peter et les siens pouvaient considérer sa demeure comme leur quartier général, et y venir aussi souvent qu'il leur plairait. Avec cette bonne grâce touchante des habitants du Veld, le fermier avait fait préparer un repas frugal, mais réconfortant. Les Cafres avaient conduit les chevaux à l'abri et s'étaient mêlés aux noirs qui travaillaient d'ordinaire, aux champs, pour le maître de la ferme. Les voyageurs, dans la salle, assis et bavardant avec leur hôte, goûtaient la quiétude de cette pièce où une lumière de sous-bois mettait sa douceur sur les choses et les êtres. Comme un refrain funèbre, Rosendaal, à son tour, disait la mort de Jacobus, dans la pièce voisine, et les péripéties du drame. Mais déjà l'impatience de Nelly et de Johansen s'accommodeait mal de ces bavardages. Il semblait qu'à peine arrivés dans ces lieux où la fortune attendait leur conquête, un charme opérait sur eux. Ils avaient hâte d'être dehors, hâte de se concerter, et de commencer les travaux nécessaires pour re-